



Ordre  
des Sages-Femmes  
du Québec

# Le Maïïa

« Chaque matin est une naissance qu'il faut découvrir et aimer. »

Roger Fournier

## Annonce d'ouverture de la page Facebook

C'est avec un grand enthousiasme que nous vous annonçons le lancement de notre page Facebook le 8 juin prochain.



## Dans ce numéro

- ◆ Annonce d'ouverture de la page Facebook
- ◆ Mot de la directrice générale et secrétaire
- ◆ Mot de la présidente
- ◆ Découvrir le comité d'admission
- ◆ Utilisation de la sonde Foley
- ◆ Plateforme collaborative en périnatalité
- ◆ À vos agendas!
- ◆ Programme québécois de dépistage prénatal

## Mot de la directrice générale et secrétaire

Chères sages-femmes,

Les derniers mois à l'Ordre des sages-femmes du Québec ont été, comme je l'imagine pour vous toutes, remplis de changements et d'ajustements.

Premièrement, à la suite des décisions gouvernementales, nous avons dû procéder à la fermeture du siège social et à l'organisation du télétravail pour toutes les employées.

À cet effet, je tiens à remercier Roxana, Carole et Catherine qui ont largement contribué au succès de cette nouvelle façon de travailler.

Toutefois, malgré cette situation et tous les dossiers qui en ont découlé, nous avons continué à faire avancer nos principaux dossiers, notamment celui de l'élaboration de la formation que chaque sage-femme devra suivre en vue de la modification réglementaire du *Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer*.

Parallèlement à l'élaboration de cette formation, nous procédons à l'élaboration du nouveau guide de médicaments qui vous accompagnera dans votre pratique lorsque vous aurez à prescrire des médicaments avec la nouvelle forme du règlement.

L'autre dossier d'importance est la modernisation du site web. Un autre dossier qui est des plus motivants. Les travaux vont bon train et le nouveau site devrait être en ligne au début du mois de décembre, et ce, selon l'échéancier prévu.

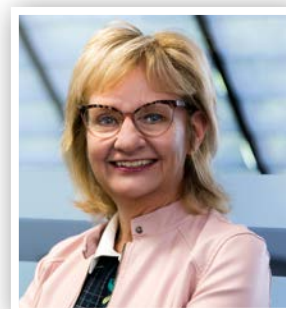
Nous avons également effectué une mise à jour du guide de tenue de dossier qui avait été adopté en mars 2018.

Cette nouvelle version du guide comprendra un ajout concernant un avis sur l'utilisation des réseaux sociaux et des textos par les sages-femmes.

Vous la recevrez au cours des prochaines semaines.

Finalement, nous sommes en train de réorganiser notre *Assemblée générale annuelle* qui se tiendra le 28 octobre prochain et qui, conformément aux directives, se déroulera de façon virtuelle. Plus de détails suivront dans nos prochaines communications.

D'ici là, je vous souhaite un bel été!



**Johanne Côté**  
johanne.cote@osfq.org

## Mot de la présidente

*Quel printemps nous avons traversé! Afin de vous exposer la situation comme nous l'avons vécue, voici un résumé des travaux de l'Ordre depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire.*

Lorsque, le 13 mars, l'état d'urgence a été décrété, nous avons rapidement établi des liens avec nos interlocutrices de la Direction santé mère-enfant (DSME) du MSSS. Nous avons aussi constitué une cellule de crise qui s'est réunie à plusieurs reprises et pris la décision déchirante de suspendre l'accouchement à domicile afin de laisser le temps à la Direction de la santé publique (DSP) d'établir les critères de sécurité.

Certaines d'entre vous ont accueilli favorablement cette nouvelle, certaines autres beaucoup moins. Nous comprenons que cette décision pouvait avoir des allures précipitées. Or, elle était réfléchie, sans pour autant nous réjouir. C'est pourquoi nous avons continué de travailler sans relâche, de concert avec le RSFQ, afin de nourrir la DSME et la DSP. Le 24 mars, à l'instar des autres directives professionnelles, le MSSS reprenait la directive pour la pratique sage-femme. Dès lors, nous avons suivi l'évolution des connaissances et fait des représentations hebdomadaires afin de mettre à jour la directive. Nous en sommes actuellement à la troisième version. Parallèlement, nous avons recueilli vos questions et publié la « Foire aux questions » quatre (4) fois déjà. J'espère qu'elle vous a été utile.

Pour ma part, je participe chaque semaine au groupe de travail Covid-19 de la DSME qui regroupe médecins spécialistes (obstétriciens, immunologues, pédiatres...), infirmières et sages-femmes. Ce groupe a pour objectif de conseiller la DSME sur les directives à prendre, autant pour les services de première ligne que pour l'hospitalier. Ce groupe poursuivra ses activités tant que l'état d'urgence sera en vigueur.

Nos collègues du RSFQ nous ont aussi permis de former un groupe ayant comme objectif d'offrir une aide élargie au réseau. Du côté de l'Ordre, nous avons fait plusieurs consultations afin de nous assurer que cette offre s'inscrivait dans le champ de pratique des sages-femmes, et que le public demeurait protégé, entre autres par l'assurance responsabilité. Plusieurs équipes ont ainsi pu offrir des services à une plus large population. Bravo mesdames!

L'Ordre et l'UQTR sont restés constamment en contact, notamment concernant les stages cliniques et l'admission au programme. Je remercie les sages-femmes qui œuvrent à l'UQTR pour leur implication dans ce contexte difficile. Vous formez nos collègues de demain, et c'est très précieux!

Plus récemment, nous avons travaillé d'arrache-pied afin que nos demandes de rehaussement soient entendues et appliquées par arrêté ministériel. Nous avons réussi à permettre aux sages-femmes de signer le certificat de retrait préventif, en plus de permettre la prescription de médicaments et d'analyses supplémentaires. Afin d'en arriver

à la sélection de ces éléments, nous avons procédé à une réflexion sur ce qui servira le plus de femmes, sans demander de formation supplémentaire à court terme aux sages-femmes. Nos demandes devaient être justifiées en regard de l'état d'urgence. Je remercie, à cet effet, nos collaborateurs du CMQ, de l'OIIQ, de l'OPQ, ainsi que les acteurs concernés au MSSS et à l'Office des Professions du Québec.

Les événements nous ont contraintes à prioriser la gestion de l'état d'urgence sanitaire, ce qui a malheureusement retardé nos dossiers en cours, tels que l'AVAC et la révision des normes de pratique. Cela dit, nous réussissons à reprendre un air d'aller relativement normal.

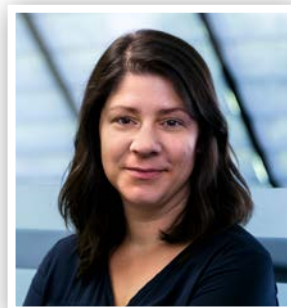
Le comité de révision des normes de pratique s'est réuni le 2 juin dernier afin de donner un autre tour de roue. De nouvelles personnes se sont jointes au comité, qui est maintenant composé de mesdames Rocio Vargas, Annie Bronsard, Marie-Andrée Morrisset et moi-même.

Pour ce qui est du dossier de l'AVAC, le Conseil d'administration, suivant les résultats du sondage, a établi que l'Ordre allait produire un outil d'aide à la décision du choix du lieu de naissance pour la clientèle. De plus, l'Ordre se joint à l'Association des sages-femmes de l'Ontario, qui révisé présentement sa ligne directrice. Nos deux organisations travailleront de concert afin de produire un document qui sera adapté à chacune de nos réalités. Il s'agit là d'une collaboration inusitée entre un ordre et une association, mais qui ont tous deux le même objectif : guider et soutenir les membres dans la pratique de l'AVAC. Ces travaux se poursuivront toute l'année. Nous vous tiendrons au courant de la progression.

Le contexte nous a aussi demandé de reporter la tournée de la présidente. J'avais vraiment hâte d'aller vous rencontrer dans vos milieux. En attendant, n'hésitez pas à communiquer avec moi. C'est toujours stimulant de vous lire!

En terminant, comme vous avez pu le lire dans mon mot du 5 mai, nous lancerons notre page Facebook ce lundi 8 juin! Ce sera une page pour toutes et tous, sages-femmes, femmes, personne enceinte, partenaires, étudiantes, grands-parents...

Je vous invite à suivre notre page en grand nombre!  
Bon été à vous toutes, très chères collègues!



**Julie Pelletier**  
presidente@osfq.org

# Découvrir le comité d'admission

## Son rôle

Selon le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec*, le comité d'admission étudie les demandes d'équivalence de diplôme et de formation déposées par les candidates formées à l'extérieur du Québec. Cela inclut les candidates pouvant se prévaloir de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM) entre la France et le Québec. Selon le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de sage-femme hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec*, il traite aussi les demandes d'admission par réciprocité.

À la suite de son analyse des différents dossiers, il émet des recommandations au Conseil d'administration (CA) en vue de la délivrance d'un permis de l'Ordre.

Enfin, selon le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des sages-femmes*, il étudie, à des fins de recommandation au CA :

- Les demandes de retour à la pratique des membres qui ont cessé d'exercer complètement la profession de sage-femme pendant plus de trois (3) ans;
- Les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre après cessation d'inscription ou radiation pendant plus de trois (3) ans;
- Les demandes d'inscription au Tableau de l'Ordre plus de trois (3) ans après l'obtention d'un permis ou de la date à laquelle la membre avait droit à un permis;

Sa fonction est principalement de déterminer le contenu, les objectifs, les conditions, la durée et les modalités du stage ou du cours de perfectionnement et d'en assurer l'encadrement.

À la demande de la Présidente, il peut aussi émettre un avis sur une demande d'autorisation spéciale.

## Ses membres

Le Comité d'admission est composé de cinq (5) membres : M<sup>me</sup> Rachida Amrane, SF, Présidente du comité; M<sup>me</sup> Émilie Brunet-Pagé, SF; M<sup>me</sup> Rolande Daignault, administratrice nommée représentante du CA (depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018); M<sup>me</sup> Sinclair Lindsay-Harris, SF; M<sup>me</sup> Parvin Makhzani, SF.



Rachida Amrane



Émilie Pagé-Brunet



Rolande Daignault



Sinclair Harris



Parvin Makhzani

## Utilisation de la sonde Foley

Depuis la publication de cet avis, nous avons reçu quelques retours de votre part.

Nous avons été heureuses de voir que certaines équipes ont déjà collaboré avec leur équipe médicale référente sous forme d'atelier. En revanche, il semble que ce ne soit pas aussi facile pour toutes les équipes.

Nous savons que le RSFQ vous a déjà invitées à colliger vos outils de formation et nous encourageons ce type de collaboration, ainsi que la formation entre sages-femmes. Continuez de nous envoyer vos expériences, nous sommes là pour vous soutenir!



## GUIDES ET AVIS

- **Arrêté ministériel 2020-039 émis le 23 mai**

[www.osfq.org/wp-content/uploads/2020/05/Arr%C3%AAt%C3%A9-2020-039-du-22-mai-2020.pdf](http://www.osfq.org/wp-content/uploads/2020/05/Arr%C3%AAt%C3%A9-2020-039-du-22-mai-2020.pdf)

- **Guide express**

[www.osfq.org/wp-content/uploads/2020/06/guide-express.pdf](http://www.osfq.org/wp-content/uploads/2020/06/guide-express.pdf)

## Plateforme collaborative en périnatalité

La plateforme est accessible de n'importe quel ordinateur. Si vous avez une adresse courriel qui se termine par [gouv.qc.ca](mailto:gouv.qc.ca), ou si vous avez reçu la confirmation qu'on vous a créé un compte invité, vous pouvez suivre les instructions suivantes pour vous connecter à la plateforme collaborative en périnatalité.

### Voici les étapes à suivre pour vous connecter :

- 1 Copiez le lien suivant dans la barre d'adresse de votre navigateur : <https://msss365.sharepoint.com/sites/MSSS-plateforme-collaborative-perinatalite-SPO>
- 2 Une fenêtre de connexion apparaît. Inscrivez votre adresse courriel se terminant par [gouv.qc.ca](mailto:gouv.qc.ca) ou l'adresse courriel de votre compte invité afin d'accéder à la plateforme. Cliquez ensuite sur Suivant ou Connexion.
- 3 Inscrivez votre mot de passe Outlook si requis. Cliquez ensuite sur Connexion. Si cette procédure ne fonctionne pas, écrivez à [forum.perinatalite@msss.gouv.qc.ca](mailto:forum.perinatalite@msss.gouv.qc.ca).



## À VOS AGENDAS !

### 2<sup>e</sup> versement de la cotisation

Date limite : 1<sup>er</sup> juillet 2020!



Pour les membres ayant choisi de fragmenter leur cotisation en trois (3) versements, nous vous rappelons de bien vouloir vous assurer de transmettre votre second paiement avant la date du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### Été 2020

Veillez prendre note qu'à compter du lundi 29 juin 2020, les bureaux de la permanence fonctionneront avec l'horaire d'été, et ce, jusqu'au vendredi 4 septembre 2020 inclusivement. Nos bureaux seront donc fermés chaque vendredi dès midi.

### Assemblée générale annuelle 28 octobre 2020

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et de l'impossibilité de rassemblement, veuillez prendre note que nous tiendrons notre AGA, de façon exceptionnelle, en web diffusion.

Surveillez nos prochaines communications pour plus de précisions concernant cette diffusion.



## Programme québécois de dépistage prénatal

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, le MSSS a commencé le déploiement du Test génomique prénatal non invasif (TGPNi) au Programme québécois de dépistage prénatal (PQDP), anciennement connu sous le nom de Programme québécois de dépistage de la trisomie 21.

Nous vous invitons à consulter le site pour les professionnels du MSSS à cette adresse afin d'obtenir l'information nécessaire à votre pratique.

[www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/perinatalite/programme-quebecois-de-depistage-prenatal/](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/perinatalite/programme-quebecois-de-depistage-prenatal/)